

TARIFS HORAIRES* 2024

Service en mode prestataire

- *Selon l'article L311-4 et D.311 du CASF
- L'annexe tarifaire précise les tarifs généraux et les conditions de facturation de chaque prestation de service.

Tarif horaire sans prise en charge		23.50 € TTC
Tarif horaire CNAV-CARSAT		26.30 € TTC
Tarif horaire APA Conseil Départemental	GIR 1 à 4	23.50 € TTC

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestation dont le prix total est supérieur à 100 €TTC ou au consommateur qui en fait la demande.

Nature des prestations Aide à domicile :
Entretien de la maison, entretien du linge
Assistance dans les actes essentiels de la Vie (Habillage...)
Accompagnement à la vie sociale (promenade, activités ...)
Préparation des repas, courses
Assistance administrative à domicile

Horaires d'intervention du service Maintien à domicile :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Possibilité d'intervention les soirs, weekend et jours fériés avec une autre société

Horaires et coordonnées du secrétariat :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 (messagerie 24h/24h -7js/7js)

CCAS DE ROYAT

46 boulevard Barrieu – 63130 ROYAT

☎ : 04 73 29 50 83 - ccas@royat.fr

CCAS : N° agrément SAP 26630794100010 - Service Maintien à domicile : N° agrément SAP 26630794100028

N°SIRET : 2 66 307 941 000 10 - Autorisé par le Conseil Départemental (Mise à jour le 08/01/2024)